

Zeitschrift:	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
Band:	23 (2008)
Artikel:	L'apport de la Suisse à l'économie de guerre italienne : quelques réflexions autour d'un bilan chiffré, 1936-1943
Autor:	Gerardi, Dario
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-871839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dario Gerardi

L'apport de la Suisse à l'économie de guerre italienne

Quelques réflexions autour d'un bilan chiffré, 1936–1943

Chargée de «réévaluer» un passé troublant, la «Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre mondiale» (CIE/UEK ci-après) a, dans ses multiples travaux, mis en lumière l'ampleur des liens économiques qui existaient entre la Suisse et l'Allemagne nazie, confirmant ce que plusieurs recherches antérieures avaient déjà souligné ou montré. Mais, si au vu des discussions qu'ils ont suscitées, les travaux de la CIE marquent l'historiographie helvétique dans son ensemble, ces derniers, conformément au mandat de la Confédération d'ailleurs, n'en restent pas moins focalisés sur les relations germano-suisses. Certes, au moins deux études, qualifiées de «contributions à la recherche», ont été élargies à des pays comme la France et l'Italie. Ces études, cependant, ne traitent que de certains «aspects» spécifiques, pour reprendre une terminologie employée par les auteurs eux-mêmes.¹ Dans un essai historiographique publié en 2003, Sacha Zala souligne le problème, estimant notamment que «la question des relations avec l'Italie n'a été que marginalement étudiée par la CIE».² Or, la faible attention accordée à l'Italie mussolinienne par la CIE a de quoi surprendre. Rien que par sa position géographique, la Péninsule, grand partenaire de l'Allemagne au sein de l'Axe, jouait un rôle non dénué d'importance pour la Suisse et son économie pendant la Seconde Guerre mondiale. Comme on le sait, c'est par l'intermédiaire des ports du nord de l'Italie que le pays neutre a pu, pour une large part, assurer son ravitaillement.³ A l'inverse, la Suisse a, de son côté, fourni au régime fasciste toute une série de prestations, qui font qu'elle s'est retrouvée profondément impliquée dans l'économie de guerre de la Péninsule. La Suisse, du reste, n'a pas attendu l'ouverture du conflit mondial pour rendre service à sa voisine du sud. Déjà durant la période de conquête et de colonisation de l'Ethiopie, les autorités politiques et les milieux économiques helvétiques ont, sur bien des plans, fait preuve d'une certaine volonté commune d'intensifier la collaboration avec la Péninsule.

Partant de ce dernier constat et s'appuyant sur les recherches menées dans le cadre d'une thèse de doctorat,⁴ notre contribution se propose de passer en revue

différentes prestations économiques fournies par la Suisse à l'Italie entre 1936 et 1943. Une question particulière se veut au centre de l'analyse: les apports de la Suisse à l'économie de guerre italienne peuvent-ils être considérés comme étant négligeables ou bien sont-ils, au contraire, de haute importance pour une Péninsule engagée dans diverses opérations militaires? Tout en présentant des chiffres, notre étude s'intéressera également à des éléments plus subjectifs, voire «culturels», qui ont contribué à influencer l'évolution des rapports économiques bilatéraux.

La guerre d’Ethiopie: vers une plus grande collaboration

Débutant officiellement le 3 octobre 1935, la guerre d’Ethiopie constitue, bien qu’elle s’apparente à une «simple» campagne colonialiste, un tournant majeur dans l’histoire du 20^e siècle: il s’agit non seulement du premier coup de force perpétré par un Etat européen contre l’indépendance d’un autre Etat après 1918, mais également d’un conflit ultra-violent, dont les atrocités annoncent celles de la Seconde Guerre mondiale.⁵ Au moment des faits, la crise crée en tout cas une vive inquiétude sur le plan international, car l’Ethiopie, qui était membre à part entière de la Société des Nations, saisit celle-ci dans les mois qui précèdent les hostilités, demandant à ce que le Pacte de l’organisation soit respecté en cas d’agression. En Suisse, l’inquiétude était bien présente à cause de la situation géographique du pays, qui appréhendait l’idée d’avoir à s’associer à des sanctions contre le voisin méridional.⁶ Ce contexte de crainte transparaît dans les propos écrits en juillet 1935 par le Ministre de Suisse à Rome, Georges Wagnière, qui estimait qu’il était préférable pour l’avenir et le prestige de la Société des Nations que l’Ethiopie, plutôt que l’Italie, en soit exclue, parce que ce pays lointain n’avait «pas rempli les obligations imposées à tous les membres de la Ligue portant sur l’abolition de l’esclavage et le traitement humain qui doit être assuré aux travailleurs», ajoutant que du point de vue suisse il valait «mieux que ce vaste empire sorte de sa barbarie et s’ouvre à l’expansion européenne».⁷

Par ces propos, Wagnière exhortait le Conseil fédéral à choisir son camp et à soutenir l’Italie devant l’Assemblée de la Société des Nations, qui décidera cependant, le 11 octobre 1935, soit une semaine après l’agression de l’Ethiopie, d’infliger des sanctions économiques à l’encontre du régime mussolinien, lesquelles prévoient un embargo sur les produits italiens et l’interdiction d’exporter du matériel de guerre vers la Péninsule. Concernant la réaction en Suisse, le moins qu’on puisse dire est que les mesures adoptées vont provoquer un certain malaise dans le pays, spécialement auprès des dirigeants, comme l’ont mis en évidence différentes études.⁸ Sans entrer ici dans le détail de la politique suivie par Berne, soulignons simplement que

les dirigeants helvétiques vont se distinguer par une attitude assez conciliante vis-à-vis de la Péninsule, le Conseil fédéral refusant notamment, par peur d'éventuelles représailles, d'appliquer l'embargo commercial.⁹ Ce choix, certes, reflète largement la position du conseiller fédéral Giuseppe Motta, chef de la diplomatie suisse de l'époque, qui tenait particulièrement à ménager l'Italie fasciste. Mais la politique de Motta a véritablement été encouragée par les milieux économiques, qui entendaient préserver d'importants intérêts en Italie.

Pour donner un aperçu de l'ampleur de ces intérêts, on peut relever que des estimations faites à la veille de la Seconde Guerre mondiale indiquaient que près du quart des entreprises d'Italie du Nord étaient de propriété helvétique.¹⁰ Aux entreprises à proprement parler s'ajoute une série de participations financières dans l'industrie italienne, soit un portefeuille d'actions et d'obligations, dont la valeur a été estimée à 600 mio. de fr. en 1936, un chiffre considérable pour l'époque, qui fait alors de la Péninsule le quatrième destinataire des investissements suisses à l'étranger.¹¹ A la lumière de ces éléments, on comprend aisément que des figures importantes de l'économie aient, lors de l'affaire éthiopienne, effectué tout un travail de «lobbying» auprès des autorités fédérales pour les inciter à la modération vis-à-vis du gouvernement transalpin. A cet égard, les attentes des milieux économiques ne seront pas déçues. Romptant avec sa traditionnelle réserve, le Conseil fédéral s'empresse notamment de reconnaître la souveraineté italienne sur l'Ethiopie: la Suisse est, en décembre 1936, le premier Etat démocratique à officialiser l'annexion.¹² Si ce geste traduit la volonté de soigner les relations bilatérales avec la Péninsule, il reflète également toute une série de considérations économiques, la décision du Conseil fédéral allant clairement dans le sens des revendications formulées par diverses entreprises suisses, qui pressaient pour une reconnaissance hâtive de la souveraineté italienne, dans l'idée qu'une telle reconnaissance allait favoriser les affaires et ouvrir de nouveaux débouchés.

Parmi ces entreprises figurent des sociétés de construction, des maisons d'expédition, des firmes alimentaires, des fabricants de machines ou encore un constructeur automobile comme «Saurer», qui espérait pouvoir livrer aux troupes coloniales plusieurs dizaines de camions fabriqués en Suisse.¹³ Les autorités fédérales sont également sollicitées par divers ingénieurs et géologues, qui se proposent de participer aux travaux de prospection du sous-sol éthiopien (ainsi qu'à leur financement) et qui, à cet effet, cherchent à obtenir des facilités pour pouvoir émigrer en Afrique orientale italienne.¹⁴ C'est ce genre de requêtes qui poussera Berne à ouvrir des négociations avec Rome pour l'extension à l'Ethiopie du traité d'établissement italo-suisse du 22 juillet 1868.¹⁵ La démarche, qui en fin de compte échouera, visait à obtenir du gouvernement transalpin des garanties et certains droits fondamentaux en matière de commerce et d'émigration (dont ceux liés au respect de la propriété privée) pour les Suisses désireux de s'établir en Ethiopie, ce qui aurait permis à ces Suisses de

mieux «faire valoir leurs qualités naturelles de créateurs et de chefs», si l'on reprend des termes employés par un diplomate.¹⁶

Pour notre sujet, retenons surtout que les milieux économiques suisses ont, d'entente avec les autorités fédérales, multiplié les efforts pour pouvoir, d'une manière ou d'une autre, participer à la mise en valeur des colonies italiennes. Ces efforts ont été parfois couronnés de succès, puisque certaines firmes suisses ont pu livrer en Ethiopie des machines nécessaires à la construction des routes ou des montres destinées aux soldats.¹⁷ Ajoutons que des sociétés de transport ou de construction ont pu, quant à elles, obtenir des licences pour travailler dans l'«Impero». A cet égard, on peut citer l'exemple de la maison Gondrand Frères de Bâle, qui devient la plus grande société de transport active en Ethiopie, à égalité avec une autre compagnie italienne.¹⁸ Si ce résultat paraît remarquable pour une firme étrangère, il s'explique par le fait que la maison Gondrand Frères était déjà largement connue et implantée en Italie (une première filiale est ouverte à Milan en 1866). Il en va de même pour la compagnie d'assurances La Bâloise, qui, par le biais de sa filiale à Gênes, assure tous les navires et marchandises en partance pour les possessions italiennes en Afrique, y compris les convois militaires.¹⁹

De son côté, la finance helvétique a elle aussi su – en quelque sorte – se placer dans le sillage de l'expansionnisme italien, vu la plus grande participation des banques suisses dans le financement de certains crédits accordés à la Péninsule après la conquête de l'Ethiopie. A en croire un rapport du Ministre de Suisse à Rome du 28 octobre 1937, «la finance suisse semble s'être substituée à celle de plusieurs grandes Puissances dans le domaine des crédits accordés à des instituts financiers italiens».²⁰ De quels crédits s'agit-il? En février 1937, par exemple, le Crédit Suisse accorde un prêt de 50 mio. de fr. à la Banque d'Etat italienne, la Banca d'Italia, qui se retrouve à court de liquidités et a besoin du prêt pour couvrir des achats de céréales et d'huiles minérales.²¹ Par rapport à l'évolution des relations bilatérales, il est évident qu'une telle opération n'est pas sans conséquences: elle contribue indéniablement à raffermir les liens entre les deux pays voisins, tout en renforçant – ne serait-ce qu'indirectement – la position de la Confédération dans les confrontations avec Rome, ceci à la veille de cet événement majeur qu'est la Seconde Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale: entre crises et pics de croissance

En septembre 1939, lorsque la guerre éclate, les principes de collaboration entre la Suisse et l'Italie ne sont pas vraiment ébranlés. Appliquant la dite politique de «non-belligérance», la Péninsule n'entre pas immédiatement dans le conflit, ce qui incite la Suisse à accroître ses achats de denrées italiennes, surtout alimentaires, pour se

créer des réserves. Réciproquement, la Péninsule, peu préparée sur le plan militaire et économique, va davantage solliciter les entreprises helvétiques, afin de se procurer différents produits industriels (machines, pompes, instruments de précision, pièces d'horlogerie, et cetera). La tendance s'accentue avec l'entrée en guerre du Royaume en juin 1940, qui se traduit par une forte hausse des exportations suisses en Italie, dont la valeur augmente, en termes réels, de près de 50% par rapport aux années 1938–1939. La hausse se poursuit en 1941, où la Péninsule, en absorbant près du 13% du total des exportations helvétiques (contre 7% en 1938), arrive à la seconde place parmi les meilleurs clients de la Suisse, après l'Allemagne (la Péninsule gagne alors deux rangs par rapport à l'avant-guerre). Les importations suisses d'Italie, quant à elles, connaissent une évolution semblable, puisque leur valeur augmente, en termes réels, de plus de 30% entre 1939 et 1941.²² Mais, parallèlement à cet accroissement des échanges, les exigences italiennes montent d'un cran et Rome se permet, avec sa participation au conflit, d'exercer plus de pressions sur la Suisse pour obtenir toute une série de concessions, en particulier au niveau des paiements. Les résultats ne se font pas trop attendre, car les autorités fédérales, quelque peu intimidées par les rapides victoires de l'Axe du début de la guerre, vont accepter de faire certains gestes en faveur de l'Italie, avec notamment l'octroi de ce qu'on appelle les «crédits de clearing», qui constituent une prestation de premier plan, comme on va le voir dans les lignes qui suivent.

Les crédits commerciaux

Confrontée à des difficultés pour régler les commandes passées auprès des industriels helvétiques, la Péninsule sollicite des crédits dès son entrée en guerre. Les démarches du gouvernement transalpin suivent de peu celles des Allemands, qui, en juillet 1940, obtiennent l'ouverture d'un crédit commercial, destiné à payer des fournitures suisses. Tirant profit de son alliance avec le Troisième Reich, le régime mussolinien ne tarde pas à recevoir lui aussi ce qu'il réclame. Une première avance commerciale de 75 mio. de fr. est accordée à l'Italie à fin août 1940, moins de deux mois après la défaite de la France.²³ Cette avance est suivie d'autres: 75 mio. de fr. supplémentaires en juin 1941,²⁴ puis 65 mio. de fr. en décembre 1942,²⁵ avant que la capitulation italienne du 8 septembre 1943 et l'occupation allemande qui s'ensuit ne viennent interrompre la totalité ou presque des échanges avec la Suisse.

Au total, les crédits commerciaux attribués au régime mussolinien durant sa période de belligérance – soit de l'été 1940 à l'été 1943 – s'élèvent à 215 mio. de fr., une somme qui représente environ le quart de ce que l'Allemagne touchera au cours de la même période (la dette du Troisième Reich envers la Suisse atteindra à la fin de la guerre la somme colossale de 1,2 mia. de fr., soit environ 10% du revenu national

suisse de l'époque). Ces crédits, il faut le préciser, ont été alloués dans le cadre d'un système de clearing, introduit dans les années 1930, où la Suisse signe toute une série d'accords spécifiques avec les pays qui ont, sous l'effet de la crise économique mondiale, adopté un contrôle des changes, comme l'Italie, qui met en place une politique autarcique dès 1934. Le clearing est tout simplement un système de compensation géré par des institutions étatiques, qui veillent à ce qu'il existe une sorte d'équilibre dans la balance des paiements.²⁶ Le point à retenir est que les crédits alloués dans le cadre de ce système ont exclusivement servi à payer des marchandises suisses, mais des marchandises qui avaient un lien direct avec les opérations militaires, puisque les sommes touchées par les pays de l'Axe n'ont été utilisées que pour acheter du matériel stratégique, des armes pour 70% et des machines-outils pour 30% en ce qui concerne l'Italie.

Par rapport à l'ensemble des ressources à disposition des puissances de l'Axe, il est bien clair que les avances commerciales de la Suisse ne sont pas d'importance capitale. Équivalent au 0,3% à peine du revenu national de l'Italie d'alors, le montant des crédits de clearing alloués à celle-ci n'a contribué à financer que le 2,5% des importations effectuées entre 1940 et 1942 (qui s'élèvent à 38 mia. de fr. de lires au total).²⁷ Mais, au-delà de ces chiffres, les avances de clearing n'en correspondaient pas moins à un apport économique très appréciable pour l'Allemagne comme pour l'Italie, qui ont pu, toutes deux, acheter «à crédit» des produits de haute utilité pour la guerre, comme en témoigne le fait qu'une grande partie des avances est directement revenue à l'entreprise d'armements Oerlikon Bührle, dont le propriétaire – Emil Bührle – était prêt à octroyer lui-même des crédits de plusieurs millions de francs à la Péninsule pour favoriser encore plus les affaires en cours avec elle.²⁸

Prêt et devises

Souvent montés en épingle, les crédits de clearing ne sont, de loin, pas les seules prestations de la Suisse en faveur de l'Italie. À ces crédits s'ajoutent d'autres prestations financières, dont l'octroi d'un prêt en devises de 125 mio. de fr.; un prêt accordé en septembre 1940 par des banques commerciales (le Crédit Suisse, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses et la Banque Fédérale), mais garanti par la Confédération.²⁹ Contrairement aux crédits de clearing, qui servent à payer des livraisons suisses, le prêt – nanti par de l'or déposé dans les coffres de la Banque d'Italie à Rome – est à la libre disposition de l'institut des changes italien, l'Istituto per i cambi con l'estero, qui gère les transactions financières avec l'étranger. Libellé en francs suisses (75 mio.) et en dollars (11,4 mio.), le prêt – on peut le relever – sera presque entièrement épuisé en trois semaines par la Péninsule, qui va l'utiliser pour effectuer des paiements sur les marchés

internationaux (achats de matières premières), mais également pour régler certaines commandes d'armes passées en Suisse (pour environ 40 mio. de fr.).³⁰

Incontestablement, le prêt – il convient de le signaler – représentait pour la Péninsule un afflux de liquidités plus que bienvenu. Pour s'en convaincre, il suffit de plonger dans la comptabilité de l'Istituto per i cambi con l'estero: au moment où il est octroyé, le prêt de 125 mio. de fr. permet tout simplement à l'Etat italien de pratiquement doubler ses stocks de devises étrangères.³¹ Fort de ce constat, on peut affirmer sans autre – et cela mérite d'être souligné – que le prêt bancaire suisse constituait une «aide» tout à fait substantielle pour une Italie en guerre, qui souffrait d'un manque de moyens financiers.

Pour obtenir des liquidités supplémentaires, la Péninsule, d'ailleurs, va recourir à d'autres services de la place financière helvétique. On pense en particulier aux transactions sur l'or. Celles-ci – comme les spécialistes le savent – étaient de première importance pour les puissances de l'Axe, qui ne disposaient pas d'une monnaie librement convertible, contrairement aux Alliés, qui pouvaient utiliser le dollar sur tous les marchés. Les transactions sur l'or – soit la vente de pièces et lingots auprès d'instituts helvétiques – permettaient alors à l'Axe de se procurer des francs suisses, c'est-à-dire des devises convertibles, qui étaient indispensables pour acheter à l'étranger des matières premières essentielles. A la suite de plusieurs travaux, les questions liées à ces transactions ont été passablement traitées et l'on sait notamment que l'Allemagne, pour faire face à ses besoins, écoulera de grandes quantités d'or en Suisse durant la guerre (y compris de l'or volé ou provenant des camps de concentration), pour près de 2 mia. de fr. au total.³²

En ce qui concerne la Péninsule, les chiffres sont moins impressionnantes: entre le début de la Seconde Guerre mondiale et le 8 septembre 1943, date à laquelle est signé l'armistice avec les Alliés, la Banque d'Italie vend en Suisse de l'or pour 98 mio. de fr. au total.³³ Il s'agit uniquement de lingots, qui sont tous achetés par la Banque nationale suisse (l'institut d'émission helvétique) et absorbés par celle-ci en cinq transactions: deux en septembre 1939, une en mars 1942, une en mai 1942 et la dernière en avril 1943. Comparé aux ventes allemandes, la somme de 98 mio. de fr. peut paraître assez faible. Mais, par rapport aux ressources financières de la Péninsule, ce chiffre n'est pas négligeable en soi. Si, à la fin des années 1920, la valeur des lingots déposés dans les coffres de la Banque d'Italie dépassait les 4,5 mia. de fr. (environ 958 t d'or), les réserves en question décroissent rapidement avec la guerre d'Ethiopie et ne s'élèvent plus qu'à 600 mio. de fr. en 1939 (126 t d'or).³⁴ Ainsi, les quantités d'or écoulées en Suisse par la Péninsule durant le conflit mondial (20 t au total) correspondent à près du sixième des réserves italiennes d'avant-guerre.

Indépendamment de ce pourcentage relativement élevé, l'utilité pour la Péninsule des transactions sur l'or était indéniable, comme en témoignent différentes prises de position de la part des principaux responsables de l'économie de guerre italienne.

L'une d'entre elles a lieu en janvier 1942, où, devant le constat que les réserves en francs suisses de la Banca d'Italia ne se chiffrent plus qu'à 15 mio. de fr. (contre 36 mio. de fr. en octobre 1941), Raffaello Riccardi, le ministre pour les Echanges et les Devises, tire la sonnette d'alarme, adressant un rapport à Mussolini sur la nécessité des ventes d'or en Suisse, présentées comme l'un des seuls moyens – sinon l'unique – d'obtenir des devises convertibles supplémentaires.³⁵

Transit

Une autre prestation de la Suisse sur laquelle les responsables transalpins insistent – et qui constitue peut-être la prestation la plus importante pour l'économie de guerre italienne – est la mise à disposition du réseau ferroviaire pour le transit des marchandises à travers les tunnels alpins du Gothard et du Simplon. Ce transit permettant à l'industrie nord-italienne d'être efficacement approvisionnée en matières premières, il ne fait aucun doute que les voies de communication et lignes ferroviaires helvétiques ont, durant le conflit mondial, rendu d'inestimables services à l'Axe, en particulier à l'Italie, qui devait importer de grandes quantités de charbon.³⁶ Sans entrer ici dans le détail des statistiques, il est significatif de relever que le transit nord-sud à travers la Suisse va plus que quadrupler entre 1938 et 1941, celui-ci étant alors composé à 80% de charbon. Dès l'ouverture du conflit, près de la moitié (40%) du charbon allemand destiné à l'Italie passe par le tunnel du Gothard, décongestionnant ainsi les lignes du Brenner (Autriche), qui sont plus spécialement employées pour le transport du matériel de guerre. Dans le sens inverse – sud-nord – le transit, qui est essentiellement composé de denrées alimentaires, va également augmenter de manière considérable, accusant une hausse quantitative de près de 70% entre 1938 et 1941.

Ces chiffres sont tout de même éloquents quant à l'importance du transit pour les deux partenaires de l'Axe, qui vont pouvoir, grâce à l'attitude libérale des autorités fédérales, utiliser de manière intensive le réseau ferroviaire suisse pour les transports. Certes, à partir d'octobre 1941, le transit des armes et des munitions est formellement interdit par le Conseil fédéral (des dérogations restant possibles pour le trafic privé).³⁷ Mais, cette interdiction ne sera pas étendue à d'autres produits importants pour la fabrication du matériel de guerre, comme l'acier et le fer, dont les quantités transportées par les rails suisses sont, en 1942, 20 fois plus élevées qu'en 1938.³⁸ On peut dès lors considérer que le trafic ferroviaire à travers la Suisse a, dans une large mesure, contribué à renforcer les capacités productives de l'Italie, qui, manquant cruellement de produits sidérurgiques, devait faire affluer dans le pays des tonnes de métaux pour faire tourner son industrie de guerre.

Les rails suisses, par ailleurs, n'ont pas servi qu'à transporter des marchandises, mais également des personnes. Conformément à la Convention de La Haye de 1907 (sur le droit des neutres), Berne a naturellement interdit le transit des soldats et prisonniers de guerre dès l'ouverture des hostilités. Une telle mesure, cependant, n'a pas été appliquée aux travailleurs italiens. Entre le 15 avril 1941 et le 27 juillet 1943, environ 310'000 ouvriers transalpins ont traversé le tunnel du Gothard (180'000 dans le sens sud-nord et 130'000 dans le sens inverse).³⁹ Au cours de cette période, c'est plus de la moitié des transferts de travailleurs entre l'Italie et l'Allemagne qui s'effectue via la Suisse.⁴⁰ L'importance de ces travailleurs pour l'effort de guerre de l'Axe n'est plus à démontrer: la main-d'œuvre italienne envoyée en Allemagne est généralement recrutée par des entreprises liées à l'industrie d'armement.⁴¹ Il en va de même pour ceux qui traversent la Suisse. Par exemple, sur les 26'000 travailleurs qui passent par le Gothard entre le 15 avril et le 15 mai 1941, plus de 12'200 sont recrutés par la «Luftwaffe», 1350 par l'armée de terre et 468 par la marine allemande.⁴² Bref, on ne saurait contester l'aspect stratégique du transport des ouvriers à travers la Suisse, qui a – tout comme celui des marchandises – permis de «soulager» en grande partie les lignes du Brenner. D'ailleurs, à partir de novembre 1942, les convois de travailleurs italiens passent uniquement par la Suisse, car l'intensité du trafic militaire via les lignes autrichiennes devient telle qu'elle empêche alors les Allemands d'utiliser ces lignes pour le transport des ouvriers.⁴³ Ajoutons, d'autre part, qu'il est certain, ou presque, que plusieurs centaines de soldats italiens habillés en civil ont, en étant mêlés à des travailleurs, transité par la Suisse pour aller suivre des stages en Allemagne.⁴⁴ Si cette dernière affirmation peut sembler anecdotique, elle fait néanmoins écho, indirectement, à des propos tenus lors d'une réception à l'Ambassade d'Italie à Berlin en août 1941, où «le Commissaire à la Migration interne et à la Colonisation, M. Lombrossa, a prononcé un discours dans lequel il a fait valoir que les 300'000 ouvriers italiens engagés en Allemagne devaient être considérés non pas comme des ouvriers, mais bien plutôt comme des soldats puisqu'ils apportent à la victoire de l'Axe une contribution nettement militaire».⁴⁵

Après ces quelques considérations, beaucoup d'autres choses seraient à dire au sujet du transit à travers la Suisse, notamment parce que celui-ci devient, après la capitulation italienne de septembre 1943, un pilier essentiel de l'occupation allemande en Italie du Nord, les Allemands pouvant – alors que le Brenner est soumis à des bombardements constants à partir de fin 1943 – continuer à ravitailler l'industrie nord-italienne via les lignes helvétiques; des lignes qui, dans l'autre sens, serviront à transporter en Allemagne d'énormes quantités de marchandises réquisitionnées par la «Wehrmacht» (riz, métaux, pièces détachées, et cetera).⁴⁶ Mais, dans le cadre de cette contribution, retenons avant tout que le recours aux rails suisses a, durant la période de belligérance de la Péninsule, permis à celle-ci de passablement atténuer les effets du contrôle allié sur les voies maritimes, une

large partie de l'approvisionnement en matières premières (charbon, fer, produits chimiques, et cetera) ayant pu passer à travers le territoire helvétique. Du reste, au printemps 1943, alors que le Reich envisage la possibilité de mener une guerre économique contre la Suisse, les responsables du commerce extérieur allemand estimaient – statistiques à l'appui – que l'Italie ne pourrait pas supporter les pertes considérables que lui ferait subir une éventuelle interruption du transit par les tunnels du Gothard et du Simplon.⁴⁷

Armes et matériaux stratégiques

En dehors des principales prestations évoquées jusqu'à présent, il existe – il faut le noter – toute une série d'autres prestations suisses en faveur de l'Italie, des prestations plus discrètes et moins connues, mais qui ont également une certaine importance. En grande partie financées par les crédits de clearing, les livraisons d'armes et de munitions, par exemple, ne sont pas à négliger. Entre 1940 et 1943, soit durant la période de belligérence italienne, ces livraisons s'élèvent au total à près de 150 mio. de fr.; une somme qui correspond grossso modo au tiers de l'ensemble des exportations suisses en Italie pour cette période.⁴⁸

Durant le conflit, les pays de l'Axe – précisons-le – absorbent 84% des exportations suisses de matériel de guerre, contre 8% aux Alliés et 8% à d'autres pays neutres.⁴⁹ Comme l'Allemagne, l'Italie achète notamment les «fameux» canons et projectiles antiaériens de la firme «Oerlikon Bührle», dont les livraisons représentent au moins les deux tiers de la valeur du matériel de guerre fourni à la Péninsule. Au total, Oerlikon Bührle a livré à celle-ci 510 canons finis et plus de 5 mio. d'obus, le tout pour un montant dépassant 97 mio. de fr.⁵⁰ Naturellement, le nombre de canons fournis ne représente qu'un faible pourcentage de la production italienne d'armes du même type (environ le 5%).⁵¹ Toujours est-il que l'importance des livraisons suisses ne réside pas tant dans la quantité, mais plutôt dans la qualité. L'efficacité des armes fabriquées par Oerlikon Bührle est d'ailleurs soulignée à maintes reprises par la marine italienne, qui les utilise surtout pour «la défense des bases navales contre les attaques d'avions bombardiers».⁵² Quant aux autres livraisons d'armes, elles concernent des mitrailleuses antichars fabriquées par la Waffenfabrik Solothurn ou encore des canons automatiques de la firme Hispano Suiza destinés à l'armement d'avions.⁵³ Au total, entre 1940 et 1943, l'Italie absorbe, en valeur, le 20% des exportations suisses de matériel de guerre.⁵⁴

Mis à part les armes et munitions, un autre produit mérite aussi une attention toute particulière: il s'agit de l'aluminium, un matériau essentiel à l'industrie de guerre. Grâce à ses gisements de bauxite (le principal minéral à partir duquel est fabriqué l'aluminium), l'Italie, certes, s'avère un important producteur de ce métal. Durant le

conflit, elle doit cependant, vu ses besoins, importer de l'étranger certaines quantités d'aluminium, en particulier sous la forme d'alliages légers, qui servent à la fabrication des avions. Et les usines suisses d'aluminium ne manqueront pas d'être sollicitées. A la suite d'un accord de décembre 1940, celles-ci devaient céder à la Péninsule et réexporter vers elle les trois quarts de l'aluminium fabriqué à partir de bauxite italienne (un pourcentage qui sera ramené à deux tiers en mai 1942).⁵⁵ Au total, entre 1940 et 1943, ce sont – en échange de la bauxite fournie – 14'000 t d'aluminium qui seront livrées à la Péninsule par des usines suisses, un chiffre qui correspond alors au 8% de la production italienne.⁵⁶ Au cours des années en question, la Suisse contribue pour près de 30% aux importations italiennes d'aluminium, ce qui fait d'elle le second fournisseur de la Péninsule, après l'Allemagne (60%).⁵⁷

Pour nuancer un peu l'importance des livraisons d'aluminium, on peut relever que les quantités de ce métal importées par l'Italie durant la guerre ne représentent, dans l'ensemble, que le quart de sa production nationale (qui est de 45'000 t par an en moyenne).⁵⁸ Mais, il est intéressant de souligner que le plus grand producteur italien d'aluminium, la Società Anonima Veneta Alluminio de Venise (SAVA), n'est autre qu'une filiale de l'entreprise suisse Aluminium-Industrie de Neuhausen; une filiale qui a, entre 1940 et 1943, produit près de 40% de l'aluminium fabriqué en Italie.⁵⁹ Compte tenu de ce pourcentage élevé et de ce qui a été dit, il est indéniable que la Suisse, par le biais de certaines entreprises, est dans le domaine de l'aluminium un partenaire de premier plan pour l'Italie. Un tel fait se doit d'être pris en considération si l'on veut vraiment évaluer l'apport de l'industrie suisse à l'économie de guerre italienne.

On pourrait évoquer d'autres domaines encore où les interdépendances entre les deux pays sont étendues. Par exemple l'électricité, qui est un secteur dans lequel les milieux d'affaires suisses sont particulièrement actifs: ils ont notamment, dès le début du 20^e siècle, investi des sommes conséquentes dans l'industrie électrique italienne.⁶⁰ La place manque cependant pour développer cette thématique ici. Dans le cadre de cette contribution, on se contentera de relever que durant le conflit la Péninsule est, à cause de ses dépenses énergétiques, contrainte d'importer du courant depuis la Suisse, qui est alors son seul fournisseur étranger. Certes, en moyenne, les livraisons helvétiques d'électricité – 200 à 250 mio. de kwh par an – ne correspondent qu'à environ 2% de la production nationale italienne.⁶¹ Mais, ces livraisons assument tout de même une certaine importance pour les régions industrielles du nord de l'Italie, qui consomment de grandes quantités d'énergie, en particulier durant la guerre, où les entreprises tournent à plein régime.

Une preuve est donnée par les autorités italiennes, qui vont, au cours du conflit même, développer et encourager des projets conçus pour intensifier l'approvisionnement d'électricité depuis la Suisse vers les centres urbains du Piémont et de la Lombardie. Dans la plupart des cas, ces projets proposent la construction de nouvelles installations

«pour l’exploitation des ressources hydrauliques du Tessin et des Grisons pour la production d’énergie électrique à exporter en Italie», si l’on reprend les termes d’une note diplomatique.⁶² Encore peu étudiée, cette problématique ouvre – à notre avis – des champs d’investigation intéressants et permettant de mieux apprécier certains rouages de la collaboration bilatérale, une collaboration qui, dans divers secteurs, se voit nettement renforcée par la guerre.

Conclusion

Après avoir présenté un tableau des relations économiques entre la Suisse et l’Italie durant le second conflit mondial, on peut dresser certains constats plus généraux. Un des éléments à retenir est que toutes les différentes prestations assumées par la Suisse constituent, à n’en pas douter, une importante source de «goodwill», c’est-à-dire de «bons points» pour la Confédération, qui s’est assurée d’une certaine bienveillance de la part des dignitaires italiens, lesquels, en dépit de toute la propagande irrédentiste déployée envers les régions italophones du Tessin et des Grisons, ne songeront jamais à véritablement menacer l’intégrité du pays resté neutre. Ce d’autant plus – on peut l’ajouter – qu’avec l’avancée de la guerre et les revers militaires subis, nombre de personnalités et hommes d’affaires transalpins pensaient que la Confédération serait à même de jouer un rôle de médiation entre l’Axe et les Alliés, ou du moins servir de «trait d’union» utile à la défense des intérêts italiens, comme l’écrit l’industriel Alberto Pirelli dans son «agenda» au début de 1943.⁶³

Bien que la Suisse, finalement, ne jouera pas ce rôle de «médiateur», celle-ci, en échange des services rendus, obtient – c’est à relever aussi – des concessions significatives de la part d’une Italie en guerre, en particulier dans le domaine du transit des marchandises. Les concessions concernent surtout le trafic maritime via les ports de Gênes et Savone, des ports qui assument une fonction vitale pour la Suisse durant le conflit. Un seul chiffre suffit à étayer ces propos: entre 1940 et 1942, c’est tout simplement plus du 80% des importations suisses d’outre-mer qui passe par les débarcadères italiens (avant tout des céréales, matières grasses, sucre, huile, et cetera).⁶⁴ Un tel pourcentage s’explique par la proximité géographique d’un port comme Gênes avec la Suisse (moins de 200 km), mais aussi – et en grande partie – par toute une série de largesses accordées par Rome, qui ont permis de faciliter l’acheminement des marchandises vers le «petit» voisin du nord.

Dans ce contexte, on peut affirmer, par rapport à l’évolution des rapports italo-suisses durant la guerre, que la conciliation a souvent pris le dessus sur les dissensions (qui n’ont pas manqué d’avoir lieu), notamment parce que les responsables transalpins – un peu à l’image des dirigeants allemands – étaient pleinement conscients des

avantages qu'ils pouvaient tirer d'une Suisse formellement indépendante, mais économiquement intégrée à l'Axe. A ce sujet, il est intéressant de citer un rapport écrit au début du conflit par le représentant italien à Berne de l'époque, Attilio Tamaro, qui adressait alors à ses supérieurs les impressions suivantes: «Si elle survivait, la Confédération serait toujours un marché très important pour notre exportation, susceptible de développements ultérieurs, et il y aurait en outre dans ces villes et ces banques toujours de grandes réserves d'argent, dans lesquelles nous pourrions comme aujourd'hui puiser. Le conseiller commercial de cette Légation allemande m'a dit qu'aussi dans d'éminents cercles économiques du Reich on souhaite que la Suisse demeure préservée, parce qu'ils la considèrent comme une plate-forme utile pour diriger des affaires vers ces pays qui resteront ennemis des puissances de l'Axe après la guerre et réticents à reprendre pleinement avec elles les relations économiques.»⁶⁵

Sans vouloir entrer dans un débat sur les intentions allemandes, on peut dire que ces propos sont assez significatifs et résument bien la position des puissances de l'Axe vis-à-vis de la Suisse, considérée comme un «port franc» à ne pas démanteler. Dans le cas de l'Italie, c'est surtout le rôle de la Suisse comme «banquier» qui prime sur tout un ensemble de considérations. Il ne fait aucun doute, en effet, que la possibilité pour la Péninsule d'obtenir des crédits ou de se procurer des devises en Suisse a conditionné dans une large mesure la politique menée vis-à-vis de Berne. S'il fallait établir une hiérarchie entre les différentes prestations helvétiques, celles qui relèvent du domaine financier sont assurément – avec le transit ferroviaire cependant – celles qui ont eu le plus de poids dans les appréciations des dirigeants italiens et qui les ont incité à freiner leur agressivité envers la Suisse, même si certains auraient bien voulu la «piétiner», pour reprendre un terme employé en novembre 1942 par le ministre Raffaello Riccardi.⁶⁶

Notes

- 1 Il s'agit des études suivantes: Hauser Benedikt, *Projekte und Geschäfte: Aspekte der schweizerisch-italienischen Finanzbeziehungen 1936–1943*, Zurich 2001; Perrenoud Marc, López Rodrigo, *Aspects des relations financières franco-suisses (1936–1946)*, Zurich 2002.
- 2 Zala Sacha, «Publications sur les relations internationales de la Suisse parues depuis la fin de la Guerre froide», *Relations internationales* 113 (2003), p. 124.
- 3 Sur cette thématique, cf. Kuder Martin, *Italia e Svizzera nella seconda guerra mondiale: rapporti economici e antecedenti storici*, Rome 2002, p. 128–132; Gerardi Dario, «Un aspect des relations économiques italo-suisses au 20^e siècle: la Suisse et l'utilisation du port de Gênes (1914–1950)», *Relations internationales* 113 (2003), p. 59–76.
- 4 Cf. Gerardi Dario, *La Suisse et l'Italie, 1923–1950: commerce, finance et réseaux*, Neuchâtel 2007.
- 5 Cf. Hailemariam Zaude, «La vera data d'inizio della seconda guerra mondiale», in: Del Boca Angelo, *Le guerre coloniali del fascismo*, manuscrit, Rome 1991, p. 288–313.
- 6 Cf. Rigonalli Marzio, *Le Tessin dans les relations entre la Suisse et l'Italie: 1922–1940*, Locarno 1983, p. 150–151.

- 7 Lettre du Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière, au chef du Département politique fédéral, G. Motta, 10. 7. 1935, in: *Documents Diplomatiques Suisses (DDS)*, vol. 11, Berne 1989, no 136, p. 422.
- 8 Cf. notamment: Bonjour Edgard, *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, vol. III, Basel 1967, p. 161–188; Cerutti Mauro, «L’élaboration de la politique officielle de la Suisse dans l’affaire des sanctions contre l’Italie fasciste», *Itinera* 7 (1987), p. 76–90; Bourgeois Daniel, *Business helvétique et Troisième Reich: milieux d'affaires, politique étrangère, antisémitisme*, Lausanne 1998, p. 51–55.
- 9 Cf. procès-verbal du Conseil fédéral (PVCF), 28. 10. 1935, in: *DDS*, vol. 11, Berne 1989, no 172, p. 527–529.
- 10 Cf. Winkler Stephan, *Die Schweiz und das geteilte Italien: bilaterale Beziehungen in einer Umbruchphase (1943–1945)*, Basel 1992, p. 417.
- 11 Cf. Perrenoud Marc, «Banques et diplomatie suisses à la fin de la Deuxième Guerre mondiale: politique de neutralité et relations financières internationales», *Etudes et sources* 13/14 (1988), p. 22 s. Pour plus de détails, cf. Gerardi (note 4), p. 59–70.
- 12 Cf. PVCF, 23. 12. 1936, in: *DDS*, vol. 11, Berne 1989, no 337, p. 967–972.
- 13 Cf. Archives fédérales suisses (AFS), E 2200.19 (-) -/23/9 et E 2200.19 (-) -/22/44.
- 14 Cf. notamment AFS, E 2200.19 (-) -/22/44, Lettre du Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger, au chef de la Division des Affaires étrangères, P. Bonna, 12. 6. 1936.
- 15 Sur ces négociations, cf. AFS, E 2200.19 (-) -/22/45.
- 16 AFS, E 2200.19 (-) -/22/44, Lettre du consul général de Suisse à Milan, C. de Bavier, au Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger, 16. 5. 1938.
- 17 Des informations à ce sujet figurent in: Archivio Storico Diplomatico del Ministero degli Affari Esteri – Roma (ASME ci-après), Ministero dell’Africa Italiana, Direzione Generale Affari Economici e Finanziari, b. I/2, fasc. 181.
- 18 Cf. ASME, Ministero dell’Africa Italiana, b. M, fasc. 53, *Relazione sull’attività industriale nel Governo del Harar*, N. Nasi, 9. 12. 1939.
- 19 Cf. *ibid.*, Promemoria segreto del Commando Generale del Corpo di Polizia dell’Africa Italiana, 21. 12. 1940.
- 20 Compte-rendu d’un entretien avec Galeazzo Ciano, P. Ruegger, 28. 10. 1937, in: *DDS*, vol. 12, Berne 1994, no 145, annexe, p. 300.
- 21 Cf. AFS, E 2001 (D) -/2/268, Lettre du président de la Banque nationale suisse, G. Bachmann, au chef du Département fédéral des finances et des douanes, A. Meyer, 2. 2. 1937.
- 22 Pour des statistiques commerciales, cf. *L’économie de guerre en Suisse 1939/1948: rapport du Département fédéral de l’économie publique*, Berne 1951, p. 104; Ritzmann-Blickenstorfer Heiner, *Statistique historique de la Suisse*, Zurich 1996, p. 698, 706. Pourcentages calculés d’après l’indice suisse des prix à la consommation.
- 23 Cf. AFS, E 1004.1 (-) -/1/400, PVCF, 20. 8. 1940.
- 24 Cf. PVCF, 13. 6. 1941, in: *DDS*, vol. 14, Berne 1997, no 57, p. 176–178.
- 25 Cf. PVCF, 17. 11. 1942, in: *ibid.*, no 265, annexe, p. 881–883.
- 26 Pour plus de détails, cf. Frech Stefan, *Clearing: Der Zahlungsverkehr der Schweiz mit den Achsenmächten*, Zurich 2001, p. 23–44.
- 27 Pourcentages calculés d’après: *Sommario di statistiche storiche dell’Italia: 1861–1975*, Rome 1976, p. 113–118, 176.
- 28 Sur ce dernier point, cf. Archivio Centrale dello Stato, Roma (ACS), INCE, Carteggio riservato, b. 201, *Appunto per l’Eccellenza il Ministro*, Direzione Generale delle Valute, 25. 4. 1942. Pour plus de détails, cf. Gerardi (note 4), p. 131 s.
- 29 Sur l’ensemble de l’affaire, cf. Hauser (note 1), p. 79–124.
- 30 Cf. *ibid.*, p. 105; cf. aussi Gerardi (note 4), p. 133–138.
- 31 Cf. ACS, INCE, Verbali delle sedute del consiglio di amministrazione, b. 11, *Collocamento nostre disponibilità in divisa*, 28. 5. 1941; cf. aussi Hauser (note 1), p. 90.
- 32 Sur l’ensemble de la problématique, cf. Commission Indépendante d’Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale, *Die Schweiz und die Goldtransaktionen im Zweiten Weltkrieg*, Zurich 2002.

- 33 Cf. *ibid.*, p. 322–325; cf. aussi Gerardi (note 4), p. 170–180.
- 34 Cf. Guarneri Felice, *Battaglie economiche fra le due guerre*, Bologna 1988, p. 1025.
- 35 Cf. ACS, INCE, Carteggio riservato, b. 197, *Appunto per il Duce*, R. Riccardi, 20. 1. 1942.
- 36 Sur la problématique du transit, souvent traitée du point de vue des relations germano-suisses, cf.: Ochsner Richard, «Transit von Truppen, Einzelpersonen, Kriegsmaterial und zivilen Gebrauchsgütern zugunsten einer Kriegspartei durch das neutrale Land», in: Bindschedler Rudolf, *Schwedische und schweizerische Neutralität im Zweiten Weltkrieg*, Basel 1985, p. 216–235; Bourgeois (note 8), p. 67–86; Forster Gilles, *Transit ferroviaire à travers la Suisse*, Zurich 2001.
- 37 Il reste difficile de savoir si des convois d’armes ont traversé ou non la Suisse avant l’interdiction d’octobre 1941. Pour plus d’informations, cf. Forster (note 36), p. 77–83.
- 38 Cf. *ibid.*, p. 175 s. Cf. aussi Jost Hans Ulrich, *Politik und Wirtschaft im Krieg. Die Schweiz 1938–1948*, Zurich 1998, p. 103–105.
- 39 Cf. Exposé sur la question du transit, 17. 5. 1944, in: *DDS*, vol. 15, Berne 1992, no 138, p. 387; Forster (note 36), p. 25–33.
- 40 Cf. Mantelli Brunello, «Zwischen Strukturwandel auf dem Arbeitsmarkt und Kriegswirtschaft: die Anwerbung der italienischen Arbeiter für das «Dritte Reich» und die «Achse Berlin–Rom» 1938–1943», in: Bermani Cesare, Bologna Sergio, Mantelli Brunello, *Proletarier der «Achse»: Sozialgeschichte der italienischen Fremdarbeit in NS-Deutschland 1937 bis 1943*, Berlin 1997, p. 253 s.
- 41 Cf. *ibid.*, p. 340–347.
- 42 Cf. AFS, E 2001 (D) -/3/278, Note à l’intention de Monsieur Rothmund sur les trains d’ouvriers italiens à destination de l’Allemagne, A. Golay, 5. 5. 1941.
- 43 Cf. AFS, E 2001 (D) -/3 278, Lettre du chargé d’affaires suisse à Rome, L. H. Micheli, à la Police fédérale des étrangers, 17. 11. 1942.
- 44 Cf. Forster (note 36), p. 34–35.
- 45 AFS, E 2001 (D) -/3 278, Lettre du chef de la Division des Affaires étrangères, P. Bonna, au chargé d’affaires suisse à Rome, L. H. Micheli, 28. 8. 1941. Propos également cités in: Forster (note 36), p. 34.
- 46 Cf. Gerardi (note 4), p. 180–193.
- 47 Cf. Aufzeichnung über den Stand der Wirtschaftsverhandlungen mit der Schweiz, 3. 6. 1943, in: *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik: 1918–1945*, Serie E, Bd. VI, Bonn 1979, p. 131 s.
- 48 Cf. notice de la Division du commerce, 26. 4. 1945, in: *DDS*, vol. 15, Berne 1992, no 432, p. 1078–1085; *Annuaire statistique de la Suisse*, 1945, Bâle, p. 335–339.
- 49 Cf. Hug Peter, *Schweizer Rüstungsindustrie und Kriegsmaterialhandel zur Zeit des Nationalsozialismus: Unternehmensstrategien – Marktentwicklung – politische Überwachung*, part 1, Zurich 2002, p. 494–503.
- 50 Cf. *ibid.*, Teil 2, p. 662 s.
- 51 Cf. Zamagni Vera, «Un’analisi macroeconomica degli effetti della guerra», in: Zamagni Vera, *Come perdere la guerra e vincere la pace*, Bologna 1995, p. 29.
- 52 ACS, Ministero della Marina – Gabinetto 1934–1950, b. 602, Lettera segreta e urgente del Gabinetto del Ministero della Marina al Ministero degli Affari Esteri, 3. 4. 1941.
- 53 Pour des listes du matériel de guerre exporté vers la Péninsule, cf. AFS, E 7110 (-) 1976/46/7.
- 54 Pourcentage calculé d’après Hug (note 49), part 1, p. 497.
- 55 Cf. AFS, E 7110 (-) 1967/32/1229, Note verbale de la Légation de Suisse à Rome au Ministère italien des Affaires étrangères, 20. 5. 1942.
- 56 Pourcentage calculé d’après Zamagni (note 51), p. 44.
- 57 Cf. Kuder (note 3), p. 125.
- 58 Cf. Zamagni (note 51), p. 44.
- 59 Cf. Kuder (note 3), p. 126.
- 60 Cf. Segreto Luciano, «Imprenditori e finanziari», in: Mori Giorgio, *Storia dell’industria elettrica in Italia*, vol. 1: *Le origini: 1882–1914*, t. I, Rome 1992, p. 320–323, 332–337.
- 61 Cf. Curti Giuseppe, *Les relations économiques entre la Suisse et l’Italie de 1871 à nos jours*, Bellinzona 1949, p. 393–396.

- 62 AFS, E 7110 (-) 1967/32/1229, Lettera della Legazione di Svizzera a Roma al Capo del Dipartimento federale delle poste e delle ferrovie, E. Celio, 25. 2. 1942.
- 63 Pirelli Alberto, *Taccuini 1922/1943*, Bologna 1984, p. 392.
- 64 Cf. Gerardi (note 3), p. 63–67.
- 65 Archiv für Zeitgeschichte, Zurich, Papiers Attilio Tamaro, «Tagebuch und Korrespondenz», microfilm 2, Appunto riservatissimo per il Ministero degli Affari Esteri, A. Tamaro, 22. 10. 1940.
- 66 AFS, E 7800 (-) -/1 24, Lettre du chargé d'affaires suisse à Rome, L. H. Micheli, au directeur de la Division du commerce, J. Hotz, 17. 11. 1942.